



Compte rendu du Conseil municipal du 27 juin 2024

Sous la présidence de monsieur FAVIER Daniel, le Maire,

Présents : MM. Mmes BEILLOT- FAURE-FAVIER- FRAISSE – LIOTIER- CHALENCON-MASSON - et PAULET.

Absents Excusés :

Mme BONNET qui donne procuration à Mme FAURE

M BROSSE qui donne procuration à Mme BEILLOT

Absent :

M DUCRAY-CHABERT-MOUNIER

Secrétaire de séance : M CHALENCON Yannick

La séance est ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des élus.

Monsieur le Maire propose de désigner M Chalencon Yannick comme secrétaire de séance.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité que M Chalencon Yannick soit le secrétaire
Pour le conseil municipal du 27 juin 2024**

ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal du 5 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

1- CHOIX DE L'ORGANISME DE CREDIT POUR L'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE CHANGEMENT DE LA CANALISATION AEP ET REPRISE DES BRANCHEMENTS DE COURENC

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la délibération n°12042019-05 approuvant le budget EAU 2024,

CONSIDERANT que des demandes d'emprunts pour un montant de 40 000 € ont été effectuées concernant les travaux de changement de la canalisation AEP et reprise des branchements de Courency, auprès du Crédit Mutuel et de la banque des territoires.

CONSIDERANT que les propositions d'emprunt sont les suivantes :

	BANQUE DES TERRITOIRES	CREDIT MUTUEL
Durée	25	20
Taux	Variable Livret A + 0.40%	Fixe 3.90 %
Montant de l'échéance annuelle en €	2400.70	2 789.75
Coût total des intérêts en €	20 017.38	15 795.06
Fréquence remboursement	trimestrielle	trimestrielle
Coût total du crédit (en €)	60 017.38	55 795.06

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE de solliciter le Crédit Mutuel pour un montant de quarante mille euros (40 000 €) sur une durée de 20 ans pour financer les investissements des travaux de changement de la canalisation AEP et reprise des branchements de Courency selon les conditions présentées ci-dessus,

DECIDE de prendre l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt, et à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités,

S'ENGAGE à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec le Crédit Mutuel, et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

2- TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ECLAIRAGE PUBLIC AU BOURG ET EGLISE

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 14 560,81 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :

$$14\ 560,81 \times 55 \% = 8\ 008,45 \text{ euros}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-d'approuve l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,

De confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,

-fixe la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 8 008,45 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay notre comptable public. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,

-décide d'inscrire à cet effet la somme de 8 008,45 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

3- ENFOUISSEMENT TELECOM LE BOURG ET EGLISE

M. Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Eclairage Publics cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015, entre le SDE 43 et orange, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 4 474.79 € TTC.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le SDE 43 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de:

$$4\ 474.79 - (298 \text{ m} \times 8\text{€} \times 1.25) = 1\ 494.79 \text{ €}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en objet présenté par Monsieur le Maire ;

CONFIER la réalisation de ces travaux au SDE 43, auquel la commune est adhérente ;

FIXE la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 1 494.79 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du SGC du Puy en Velay, comptable public du SDE43. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif.

INSCRIT à cette effet la somme de 1 494.79€ au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au SDE 43 au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

4- Délibération portant ouverture d'un emploi permanent à recrutement contractuel de droit public

M. le Maire de Beaux rappelle la délibération du 16 décembre 2022 créant l'emploi d'adjoint technique à temps complet catégorie C.

M. le Maire de Beaux ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper tous les emplois permanents, dans les communes de moins de 1000 habitants et dans les groupements de communes de moins de 15 000 habitants.

M. le Maire de Beaux précise que la nature des fonctions suivantes : adjoint technique polyvalent justifie particulièrement le recours à un agent contractuel.

Le niveau de rémunération s'établit suivant la grille indiciaire de catégorie C de la fonction publique territoriale. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

D'ouvrir le poste d'adjoint technique à temps complet catégorie C à recrutement contractuel pour occuper les missions suivantes : adjoint technique polyvalent rémunéré par référence à la grille indiciaire de catégorie C de la fonction publique territoriale à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 22/07/2024 ;

D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget 2024, chapitre 12.

INFORMATIONS

Marie-Josèphe PAULET – 2ème Adjointe

Marie-Josèphe PAULET – 2ème Adjointe

Etat des demandes d'Urbanisme

9 Déclarations Préalables :

- CHARRETIER Céline création muret et panneau anthracite (refusée à cause de la largeur de la route) Peyre
- SUC Michel réfection de toiture (Fournier)
- SOLHELHAC Stéphanie création car port (Le maillet) refusée doit déposer un PC
- De Seauve Bernard pose de panneaux photovoltaïques (Malataverne)
- EYMARD Charly pose de panneaux photovoltaïques (Gorse)
- RIBEYRON Hélène division de parcelle (Arnoux)
- PAULET Jonathan rehaussement mur de clôture (le Guéret)
- GAUDON pose de panneaux photovoltaïques (Malataverne)
- Moine Thierry pose de panneaux photovoltaïques (Tarsou)

4 Permis de construire:

- FERRANDEZ Roger extension maison (le Bourg)
- Moulin Jean-Jacques construction bâtiment dot box et remise (Malataverne)
- Peyroche Philippe construction garage (Malataverne)
- Espagne Maxime permis modificatif pour clôture (La Maranne)

Fin de la séance à 20h15.



Favier Daniel Maire

